

XI. ANNEXES

11.1 Mesures à vérifier à l'interne avant le recours à une mesure de contrainte

Le recours aux mesures de contrainte n'est envisageable que si des mesures moins restrictives de la liberté personnelle ont échoué, sont insuffisantes ou n'existent pas. Ces mesures à vérifier en prévention à une mesure de contrainte sont décrites ci-après. Il est conseillé que ce document soit rempli si possible en amont d'une crise et qu'il fasse l'objet de discussion au sein de l'équipe pluridisciplinaire qui accompagne le/la bénéficiaire. Ce document peut être imprimé et joint au dossier de la/du bénéficiaire.

Facteurs personnels/somatiques

OUI	NON	Question
		Des investigations somatiques ont-elles été entreprises par des professionnel-le-s de la santé, pour exclure toute problématique en lien avec la douleur (dents, dysménorrhée, migraines, ongles incarnés, syndrome douloureux, etc.) ?
		Une (ré)évaluation de la médication a-t-elle été effectuée récemment par un-e professionnel-le de la santé ?
		Une évaluation fonctionnelle et/ou sensorielle et/ou psychologique a-t-elle/ont-elles été récemment effectuée-s par un-e professionnel-le spécialisé-e ?

Accompagnement

OUI	NON	Question
		Les indications émanant du dossier relatif à la/au bénéficiaire sont-elles prises en compte ?
		Le personnel a-t-il pu exploiter les divers outils d'observation et d'évaluation à leur disposition (échelle de douleur, échelle de sévérité, etc.) ?
		Les habitudes de la vie (activités, objets, rituels, goûts, etc.) et les compétences diverses de la personne ont-elles été relevées, reconnues et dans la mesure du possible favorisées ?
		Des moyens facilitant la communication ont-ils été investigués et proposés (par exemple pictogrammes, communication par objets, tablette tactile, langage gestuel, etc.) ?
		Des moyens adaptés pour anticiper ce qui va arriver (horaires, programmes journaliers, séquençages, rituels, objets transitionnels, Time-timer, etc.) sont-ils mis à disposition de la personne ?

Environnement

a) Infrastructurel

OUI	NON	Question
		Les espaces d'habitation sont-ils suffisamment adaptés, en tenant compte des différentes évaluations en possession et de la réalité physique des infrastructures à disposition ?
		Des mesures de restriction environnementales n'entravent pas pour autant la liberté de mouvement ont-elles déjà été tentées (fermeture des fenêtres, restriction de l'accès aux frigos, etc.) ?
		L'espace du lieu de vie est-il suffisamment structuré, c'est-à-dire que les pièces d'habitation correspondent à une fonction clairement identifiable (séjour, chambre, etc.) ?
		La personne bénéficie-t-elle de suffisamment d'espace de déambulation sans se mettre en danger ?

b) Social/Collaboration

OUI	NON	Question
		Des rencontres de réseaux pluridisciplinaires ont-elles lieu de manière régulière, ce en incluant les proches/la famille ?
		La personne a-t-elle un environnement social que l'on peut raisonnablement considérer comme propice à son bien-être ?

Organisation

OUI	NON	Question
		L'organisation des forces de travail est-elle réfléchie en fonction de la situation, et toutes les ressources institutionnelles ont-elles été mobilisées (p.ex. accompagnement socio-éducatif et médico-thérapeutique, renfort à l'encadrement) ?
		Le personnel a-t-il une formation appropriée pour répondre aux besoins de la personne ?
		Le personnel dispose-t-il d'outils et de procédures pour prévenir et réagir lors de comportements identifiés comme problématiques ou lors de situations de crise ?
		La personne bénéficie-t-elle d'une personne de référence identifiable ?

Général

OUI	NON	Question
		Des solutions alternatives et des mesures moins rigoureuses ont-elles été tentées avant d'envisager cette mesure en particulier ?